



communiqué

Date **Le 6 mai 1994**

N° 92

Pour publication

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA DÉCISION DE L'ONU DE RENFORCER LES SANCTIONS CONTRE HAÏTI

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, s'est réjoui aujourd'hui de l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) qui imposera un embargo commercial total contre Haïti. L'embargo, qui exclut les aliments et les médicaments fournis à des fins humanitaires, entrera en vigueur le 21 mai 1994.

«Le Canada fait valoir depuis toujours qu'un embargo total et universellement appliqué à Haïti est nécessaire pour forcer le régime militaire *de facto* à se retirer. Je suis grandement encouragé par la décision du Conseil de sécurité», a déclaré M. Ouellet.

En octobre 1993, le Canada a rétabli l'embargo de l'ONU sur le pétrole, les armes et les actifs décrété contre Haïti. La nouvelle résolution de l'ONU étendra l'application de ces sanctions à tous les biens échangés avec Haïti. Le Canada impose déjà les sanctions commerciales totales recommandées par l'Organisation des États américains (OEA).

Le Canada a fourni près de 40 millions de dollars en secours humanitaires au peuple haïtien depuis le début de la crise.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874